

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022**

DEL-2022-279

L'An deux mille vingt-deux, le huit décembre, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er}/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. FRANCOIS, GILLET, HACQUIN, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 5

Objet : COMMUNE DE MENTHON-SAINT-BERNARD - MISE EN VALEUR DU CHATEAU - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21128 AVEC L'ENTREPRISE PORCHERON

Exposé du Président,

Par marché n° ME 21128 en date du 6 août 2021, le SYANE a confié à l'entreprise PORCHERON Frères et Cie, la réalisation de travaux de construction des installations de mise en valeur du château de MENTHON-SAINT-BERNARD, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet OMBRE & LUMIERE.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, la commune souhaite un complément au projet de mise en valeur du patrimoine (intégration d'un pressoir et sa charpente).

D'autre part, afin de gagner en discrétion sur les câbles et matériels installés pour la mise en valeur du château, des pièces d'adaptations spécifiques (éléments de fixation) et l'intervention de cordistes sont rendues nécessaires.

Le montant initial du marché s'élève à 49.280,00 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.105,00 € HT, soit une incidence de 10,36 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 8 décembre 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

